



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 juillet 2019
Français
Original : anglais

Pouvoirs du représentant de la France au Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce que, le 8 juillet 2019, il a reçu des pouvoirs, signés par le Président de la République française, attestant que M. Nicolas de Rivière a été nommé représentant de la France au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

